



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

garages

Question écrite n° 3769

Texte de la question

M. Michel Terrot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés des professions de la distribution et des services de l'automobile du Rhône. Il lui demande la nature des mesures urgentes envisagées par ses soins et susceptibles de rassurer les 15 297 salariés de ce secteur préoccupés par leur avenir.

Texte de la réponse

La distribution automobile et les services qui en découlent sont confrontés depuis quelques années, en France comme dans la plupart des pays européens, à des difficultés qui sont la conséquence de quatre phénomènes : un marché en croissance faible et une forte concurrence entre les constructeurs ; l'amélioration de la qualité des véhicules, qui se traduit par une diminution significative des opérations d'entretien ; une concurrence croissante de sociétés spécialisées dans le service après-vente qui, après être parvenues à une couverture satisfaisante du territoire, s'efforcent désormais d'élargir la gamme de leurs prestations ; l'arrivée de nouveaux intervenants sur le marché des véhicules neufs qui jouent des différences de prix pratiquées par les constructeurs dans les pays de la Communauté européenne. Le ministère suit avec beaucoup d'attention ces difficultés. Il participe d'ailleurs à un groupe de réflexion européen chargé d'étudier les évolutions possibles de ce secteur. Parallèlement, différentes mesures sont étudiées par les constructeurs pour permettre à la distribution de redresser sa situation à moyen terme, telles que : le développement de la vente de véhicules d'occasion, la mise en place d'ateliers « service rapide », le réaménagement du processus de vente des véhicules, l'augmentation du taux de fidélisation de la clientèle... Enfin, la mission d'information parlementaire sur l'industrie automobile se préoccupe également de ces questions. Une modernisation des réseaux de vente et après-vente automobile est aujourd'hui nécessaire pour permettre à cette activité de conserver son rôle central dans le commerce automobile.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3769

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3132

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4357